

PAR COURRIEL

Longueuil, le 22 août 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 62559 – Réponse

Madame

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 15 juillet dernier, concernant le 5125, boulevard Cousineau (lot 2 202 651 du cadastre du Québec) à Saint-Hubert.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Avis d'infraction du 22 janvier 2008 (1) (2 pages);
2. Avis d'infraction du 22 janvier 2008 (2) (2 pages);
3. Courriel du 7 janvier 2008 (5 pages);
4. Lettre (plainte) du 10 janvier 2008 (1) (1 page);
5. Lettre (plainte) du 10 janvier 2008 (2) (1 page);
6. Rapport d'inspection du 10 janvier 2008 (8 pages);
7. Rapport d'inspection du 17 avril 2008 (3 pages);
8. Rapport d'inspection du 30 janvier 2009 (3 pages);

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (11)

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 22 janvier 2008

AVIS D'INFRACTION

Immobilière Tammy Inc.
Att : Spiegel Sohmer inc.
Bureau 1203
5, Place Ville-Marie
Montréal (Québec) H3B 2G2

N/Réf. : 7316-16-01-5802005
400462280

Objet : Élimination de neiges usées dans un lieu non autorisé, partie du lot 2 202 651,
cadastre de la paroisse de Saint-Hubert, ville de Longueuil

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 9 janvier 2008 par une fonctionnaire dûment autorisée de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la Loi et au Règlement :

1. Exploiter un lieu d'élimination de neiges usées sans détenir le certificat d'autorisation requis et y avoir déposé des neiges usées
 - *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2)
article 22

 - *Règlement sur les lieux d'élimination de neige* (L.R.Q., c. Q-2, r.15.1)
article 1

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement et définitivement toute activité d'élimination de neiges usées au lieu identifié en rubrique et de prendre les mesures nécessaires pour éliminer de telles neiges dans un lieu autorisé. En regard des neiges usées présentes au lieu identifié en rubrique, veuillez procéder à leur enlèvement et à leur élimination dans un lieu autorisé dès réception du présent avis. Veuillez aussi procéder au

Direction régionale
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882
Télécopieur : 819 820-3958
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607
Télécopieur : 450 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : 450 534-5424
Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Saint-Timothée (Québec) J6S 5A3
Téléphone : 450 370-3085
Télécopieur : 450 370-3088



nettoyage du site pour y retirer tout débris pouvant rester sur place suite à la fonte des neiges, et ce, d'ici **au 4 février 2008**.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M^{me} Christine Rondeau au 450 928-7607, poste 377 .

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

JML/cr



Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 22 janvier 2008

AVIS D'INFRACTION

Les pavages Labrecque (1998) inc.
373, boulevard Jacques-Cartier Est
Longueuil (Québec) J4L 1E1

N/Réf. : 7316-16-01-5802005
400464709

Objet : Élimination de neiges usées dans un lieu non autorisé, partie du lot 2 202 651,
cadastre de la paroisse de Saint-Hubert, ville de Longueuil

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 9 janvier 2008 par une fonctionnaire dûment autorisée de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la Loi et au Règlement :

1. Avoir procédé à l'élimination de neiges usées dans un lieu non autorisé
 - *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2)
... article 22
 - *Règlement sur les lieux d'élimination de neige* (L.R.Q., c. Q-2, r.15.1)
... article 1

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement et définitivement tout transport et élimination de neiges usées ailleurs que dans un lieu autorisé. En regard des neiges déposées au lieu identifié en rubrique, veuillez procéder à leur enlèvement et à leur élimination dans un lieu autorisé dès réception du présent avis. Veuillez aussi procéder au nettoyage du site pour y retirer tout débris pouvant rester sur place suite à la fonte des neiges, et ce, d'ici **au 4 février 2008**.

Direction régionale
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882
Télécopieur : 819 820-3958
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607
Télécopieur : 450 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : 450 534-5424
Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Saint-Timothée (Québec) J6S 5A3
Téléphone : 450 370-3085
Télécopieur : 450 370-3088



Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M^{me} Christine Rondeau au 450 928-7607, poste 377 .

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

JML/cr



Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

Rondeau, Christine

De: Internet DR16
Envoyé: 7 janvier 2008 08:38
À: Rondeau, Christine
Cc: Levesque, Jean-Marc
Objet: TR : site de neige usée illégale
Importance: Haute

-----Message d'origine-----

De : Articles 53-54 L.A.D. [mailto:Articles 53-54 L.A.D.]
Envoyé : 6 janvier 2008 17:22
À : Articles 53-54 L.A.D.
Cc : Internet DR16
Objet : site de neige usée illégale
Importance : Haute

Madame [Articles 53-54 L.A.D.]

Je reçois de façon périodique des plaintes des gens de la rue Pasteur au sujet du site de neige usée illégale qui ceinture Pasteur, Perras et Cousineau. En Arrière du garage Shell.

Les résidents de la rue on l'intention de déposé une pétition au conseil de la Ville pour demander de faire respecter les règlements municipaux et ceux de Québec en matière d'environnement.

*Au ministère de l'environnement ce site n'est pas enregistrer, au zonage de la ville non plus, le principale contrevenant ici est **les Pavages Labrecque** qui utilise ce site a outrance.*

C'est maintenant rendu que les camions de 10 roues font la file un a l'arrière de l'autre pour vider les neiges usées des autres sites, il son maintenant équiper de pelle mécanique en plus d'un souffleur pour monté en hauteur la neige de plus cela ce fait principalement la nuit.

Le gros problème ici c'est la nuisance par le bruit des portes de camion qui décharge et le souffleur, sans parler que la neige contient des contaminent toxiques, de plus ce site n'est pas équipé de bassin drainant avec gaine environnementale, et non autorisé par la ville de Longueuil comme site a neige usée..

Comme président du CCU. Je déplore aussi qu'aucune bande tampon n'est ériger et que le propriétaire du site ne détient aucune autorisations de la ville ainsi que du ministère de l'environnement du Québec.

Je vous demande par la présente de faire émettre des contraventions afin de régler cette situation intolérable pour le quartier 21 et 26.

Bien a vous,

Articles 53-54 L.A.D.

*Conseiller municipal
Responsable de la sécurité publique au C.E
District 21
Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce courriel
Arrondissement de Saint-Hubert*

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)

L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

Ville de Longueuil







Direction de l'urbanisme

Le 10 janvier 2008

POSTE CERTIFIÉE LP 047 475 993 CA
SOUS TOUTES RÉSERVES

6387128 Canada inc.
2500, Pierre-Dupuy, Bureau 412
Montréal (Québec) H3C 4L1

Objet : Lot 2 202 651 – Dépôt à neige

Madame, Monsieur,

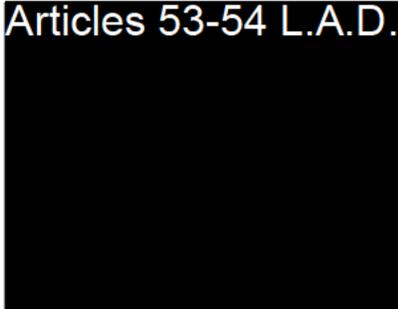
La présente fait suite à une inspection en date du 8 janvier 2007 lors de laquelle nous avons constaté qu'une activité de dépôt à neige était effectuée sur la propriété mentionnée en rubrique.

Nous vous rappelons ***qu'en vertu de la grille de zonage # C-317 (annexe du règlement de zonage #1406), cette activité est strictement interdite.***

Ainsi, afin de vous conformer à la réglementation, vous devez cesser cette activité, et ce, **immédiatement** suivant la réception de la présente sans quoi, la Ville de Longueuil se verra dans l'obligation d'entreprendre les procédures légales prévues au règlement.

En espérant compter sur votre collaboration, veuillez agréer nos sentiments distingués.

Articles 53-54 L.A.D.



Direction de l'urbanisme

Le 10 janvier 2008

POSTE CERTIFIÉE LP 047 475 980 CA
SOUS TOUTES RÉSERVES

Les Pavages Labrecque
À l'attention de Monsieur Léandre Labrecque
373, Jacques Cartier Est
Longueuil (Québec) J4L 1E1

450-448-0024

Objet : Lot 2 202 651 – Dépôt à neige

Madame, Monsieur,

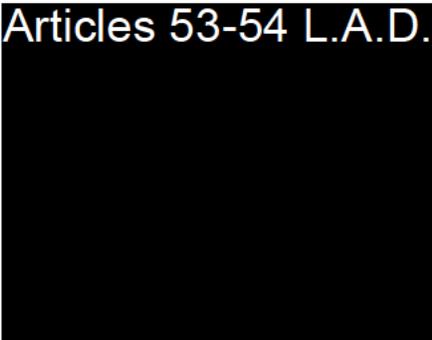
La présente fait suite à une inspection en date du 8 janvier 2007 lors de laquelle nous avons constaté qu'une activité de dépôt à neige était effectuée sur la propriété mentionnée en rubrique.

Nous vous rappelons ***qu'en vertu de la grille de zonage # C-317 (annexe du règlement de zonage #1406), cette activité est strictement interdite.***

Ainsi, afin de vous conformer à la réglementation, vous devez cesser cette activité, et ce, **immédiatement** suivant la réception de la présente sans quoi, la Ville de Longueuil se verra dans l'obligation d'entreprendre les procédures légales prévues au règlement.

En espérant compter sur votre collaboration, veuillez agréer nos sentiments distingués.

Articles 53-54 L.A.D.



RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5802005

Date de rédaction : Le 10-01-2008

Intervention SAGIR :

SAGIR complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 9 janvier 2008

HEURE : Arrivée : 11:00

Départ : 11:39

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

Lot 143 cadastre de la paroisse de Saint-Hubert, à Saint-hubert.

Stationnement à côté du Shell au 5175

Cousineau

ADRESSE POSTALE (si différente) :

IMMOBILIÈRE TAMMY INC.

2500, Pierre-Dupuy, bureau 412

Montréal (Québec) H3C 4L1

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non []

Nom / Adresse

Téléphone

Articles 53-54 L.A.D.

Articles 53-54 L.A.D.

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	(x)
Nombre :	8			Point GPS

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

GPS Garmin 72 :

Point 1 : N 45 30 08.7 WO 73 25 38.9

BUT :

Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant le dépôt de neige usée dans un lieu non autorisé.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5802005
300406181

Date de rédaction : Le 10-01-2008

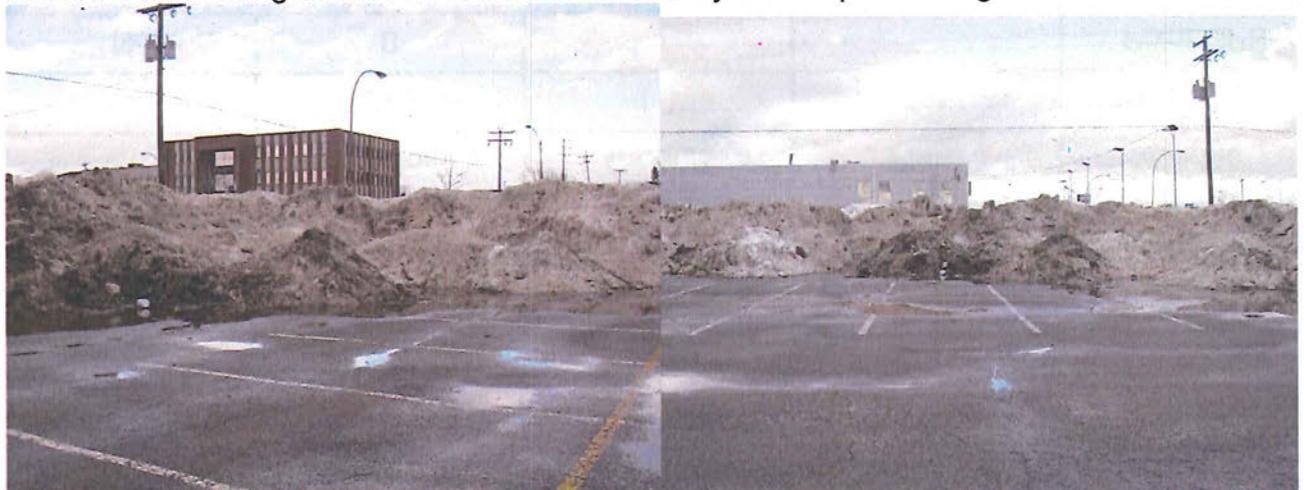
2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

J'accède au lieu en question par la rue Pasteur, je constate que :

- Il y a beaucoup de neige d'accumuler dans un stationnement situé entre le garage Shell et la compagnie discount.
- Il y a plusieurs petits monticules ce qui me porte à croire qu'il y a eu transport et déchargement de neige par camion.
- La neige entreposée longe les limites du terrain de la compagnie Discount et le boulevard Cousineau
- Un employé de Shell me dit que le stationnement appartiendrait au complexe Cousineau



Photos 1 à 4 : Vue générale du stationnement où il y a eu dépôt de neige sans autorisation.



Photos 5 et 6 : Monticules de neige qui porte à croire qu'il y a eu transport et décharge de neige par camion.



Photo 7 : Photo à partir du boulevard Cousineau

Photo 8 : Limite du terrain de la compagnie Discount.

Les photographies de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique Nikon Coolpix L1 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5802005
300406181

Date de rédaction : Le 10-01-2008

mon ordinateur dans lequel, je les ai enregistré avec un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vu sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit à l'exception des photos 1,2,3, 4 qui ont été assemblées pour la panoramique à l'aide du logiciel Panorama Maker 3.0 et à l'exception de la taille des photographies qui a été réduite.

Articles 53-54 L.A.D.

Le 10 janvier 2008, je communique avec monsieur [REDACTED] de la ville de Saint-Hubert. Il est au courant du dossier et il a envoyé une lettre au propriétaire et à l'entrepreneur afin de faire cesser les activités de dépôt de neige. Il m'a transmis par courriel une copie de ces deux lettres. Je lui mentionne que nous allons envoyer un avis d'infraction au propriétaire puisqu'il est en infraction avec notre loi.

3. CONCLUSION

Il y a eu dépôt de neige dans un endroit non autorisé.
Il y a infraction en vertu des dispositions de l'article 1 du règlement sur les lieux d'élimination de neige, LQE.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui (x)

Non ()

Détails : 11 janvier 2008, par courriel.

5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande l'envoi d'un avis d'infraction.

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Christine Rondeau

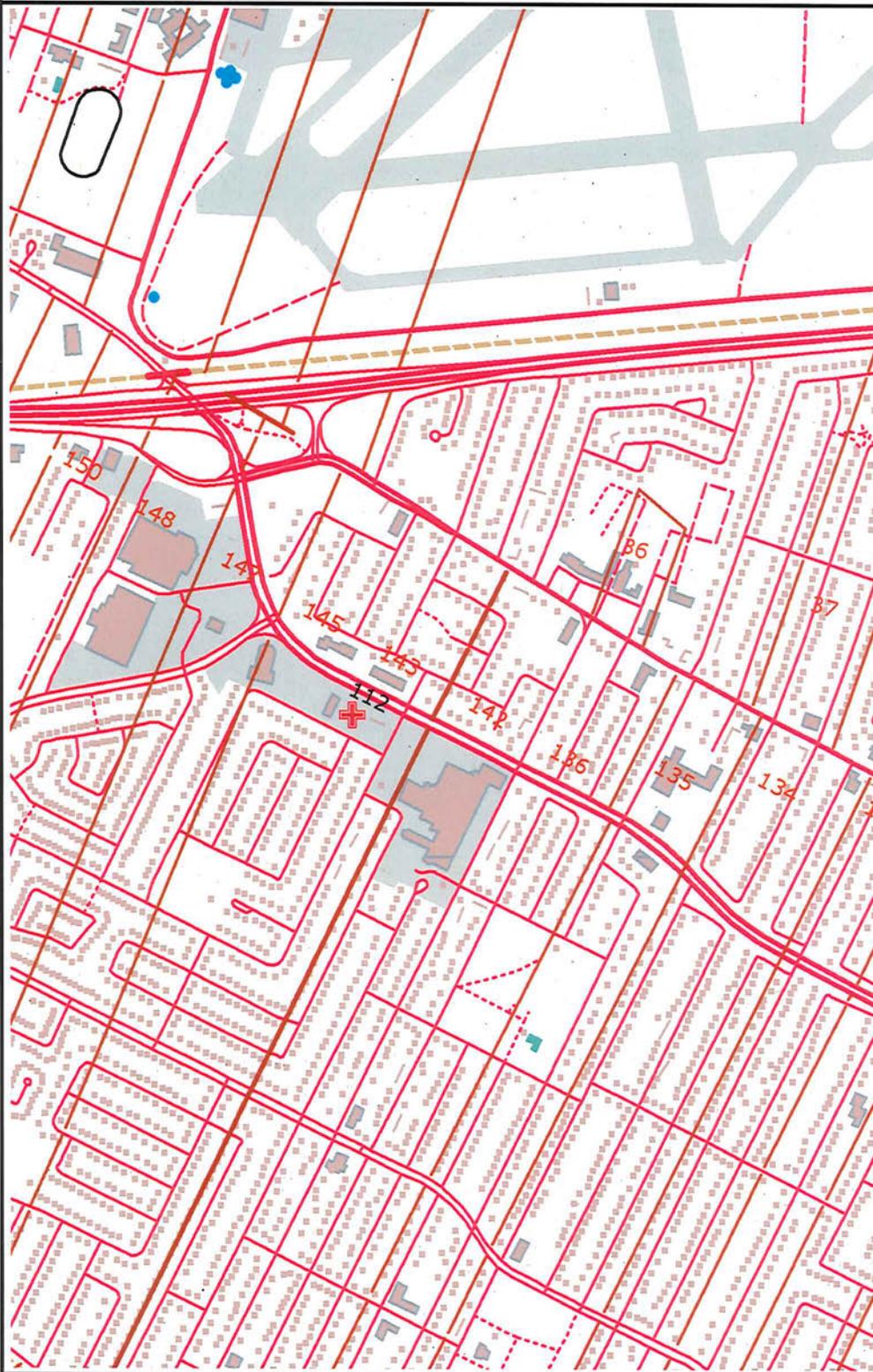
Date : 11 janvier 2008

Vérifié par :

Date : 08-01-21

Commentaires du vérificateur :

7416-16-01-5802005 Neige déposée dans un lieu non autorisé
 inspection du 9 janvier 2008



Cadastrés et rangs

Cadastre

Rang

Lots

Lot

Lots non actualisés

Localisation - coordonnées

45° 30' 08.7", -73° 25' 38.9"



100 m

Source(s) des données :

garmin 72
 GPS 1: N 45 30 08.7 WO 73 25 38.9

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2008

Développement durable,
 Environnement
 et Parcs



Préparé par :
 Christine Rondeau
 2008-01-10

2008-01-17
H:21:47:38

LE REGISTRAIRE DES ENTREPRISES
SYSTÈME CIDREQ

R-PU-U03-1 ÉTAT DES INFORMATIONS SUR UNE PERSONNE MORALE
INFORMATIONS GÉNÉRALES
=====

MATRICULE: 1147564638 NOM: LES PAVAGES LABRECQUE (1998) INC.

IMMATRICULATION : 1998-03-27
FORMATION : 1998-03-25 CONSTITUTION
LOCALITÉ : QUÉBEC

DERN DÉCL ANNL : 2007-06-07 2006 DEMANDE DISS/LIQ EN COURS: NON
MAJ ÉTAT INFO : 2005-11-14 TRANCHE EMPLOYÉS: ENTRE 1 ET 5
CESSATION PRÉVUE: CONTINUAT: TRANSFORM:
STATUT IMMATR : IM IMMATRICULÉ 1998-03-27
RÉSULTANTE :
FORME JURDQ : CIE COMPAGNIE

ADRESSE DOMICILE: 373, JACQUES CARTIER EST CODE POSTAL: J4L 1E1
LONGUEUIL (QUÉBEC)

RÉG. CONSTITUTIF: 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A
RÉG. COURANT : 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
=====

4591 TRAVAUX DE PAVAGE

ADRESSE POSTALE
=====

DESTINATAIRE :
ADRESSE : CODE POSTAL:

PERSONNES LIÉES
=====

PERSONNES MANQUANTES: NOM ET ADRESSE	CODE POSTAL	DÉTAIL PERSONNE
LABRECQUE, LÉANDRE		ADMINISTRATEUR PRÉSIDENT SECRÉTAIRE ACTIONNAIRE MAJORITA
373, JACQUES CARTIER EST LONGUEUIL (QUÉBEC)	J4L 1E1	

NOMS DE L'ASSUJETTI
=====

DATE MAJ INDEX DES NOMS:

NOM DE L'ASSUJETTI	DATE DÉBUT	DATE FIN	STATUT
LES PAVAGES LABRECQUE (1998) INC.	1998-03-25		EN VIGUEUR

DOCUMENTS MICROFILMÉS

TYPE DOCUMENTS	DATE	CAST	IMAGE
706 ÉTAT & DÉCLARATION DE RENSEIGNEMENTS 2006	2007-06-07	7054	19 021
105 DÉCLARATION ANNUELLE 2005	2005-11-14	6500	22 043
104 DÉCLARATION ANNUELLE 2004	2004-11-02	6074	2 002
103 DÉCLARATION ANNUELLE 2003	2004-01-08	5778	31 037
102 DÉCLARATION ANNUELLE 2002	2003-01-23	5481	50 043
08 MODIFICATIVE CORRECTION/ACTE RÉGULARISATION	2002-10-09	5268	49 007
101 DÉCLARATION ANNUELLE 2001	2001-10-25	4943	45 017
100 DÉCLARATION ANNUELLE 2000	2000-10-03	4602	22 038
199 DÉCLARATION ANNUELLE 1999	1999-10-05	4220	39 026
198 DÉCLARATION ANNUELLE 1998	1999-02-04	3792	48 028
40 DÉCLARATION INITIALE	1998-05-05	3524	34 039
30 CONSTITUTION	1998-03-27	3494	3 027
17 DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	1998-03-27	3498	6 100

2008-01-10
H:21:46:45

LE REGISTRAIRE DES ENTREPRISES
SYSTÈME CIDREQ

R-PU-U03-1

ÉTAT DES INFORMATIONS SUR UNE PERSONNE MORALE
INFORMATIONS GÉNÉRALES
=====

MATRICULE: 1162993076

NOM: IMMOBILIÈRE TAMMY INC.

IMMATRICULATION : 2005-05-17
FORMATION : 2005-05-04 CONSTITUTION
LOCALITÉ : CANADA

DERN DÉCL ANNL : DEMANDE DISS/LIQ EN COURS: NON
MAJ ÉTAT INFO : 2005-10-07 TRANCHE EMPLOYÉS: AUCUN
CESSATION PRÉVUE: CONTINUAT: TRANSFORM:
STATUT IMMATR : IM IMMATRICULÉ 2005-05-17
RÉSULTANTE :
FORME JURDQ : CIE COMPAGNIE

ADRESSE DOMICILE: BUREAU 412 CODE POSTAL: H3C 4L1
2500, AVENUE PIERRE-DUPUY
MONTRÉAL (QUÉBEC)

RÉG. CONSTITUTIF: 104 LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS (RÉGIME FÉDÉRAL)
RÉG. COURANT : 104 LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS (RÉGIME FÉDÉRAL)

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
=====

7215 HOLDING COMPANIES

ADRESSE POSTALE
=====

DESTINATAIRE : SPIEGEL SOHMER INC.

ADRESSE : BUREAU 1203 CODE POSTAL: H3B 2G2
5, PLACE VILLE-MARIE
MONTRÉAL (QUÉBEC)

PERSONNES LIÉES
=====

PERSONNES MANQUANTES: NON
NOM ET ADRESSE

CODE POSTAL

DÉTAIL PERSONNE

OBIDNIAK, TAMMY

ADMINISTRATEUR
PRÉSIDENT SECRÉTAIRE
ACTIONNAIRE MAJORITA

BUREAU 412
2500, AVENUE PIERRE-DUPUY
MONTRÉAL (QUÉBEC)

H3C 4L1

NOMS DE L'ASSUJETTI
=====

DATE MAJ INDEX DES NOMS: 2005-10-07

NOM DE L'ASSUJETTI =====	DATE DÉBUT =====	DATE FIN =====	STATUT =====
IMMOBILIÈRE TAMMY INC.	2005-10-07		EN VIGUEUR
6387128 CANADA INC.	2005-05-04	2005-10-07	ANTÉRIEUR

DOCUMENTS MICROFILMÉS
=====

TYPE DOCUMENTS =====	DATE =====	CAST =====	IMAGE =====
19 DÉCLARATION MODIFICATIVE	2005-10-07	6559	47 013
94 DÉCLARATION D'IMMATRICULATION	2005-05-17	6307	32 016

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5802005

Date de rédaction : Le 17-04-2008

Intervention SAGIR : 300407458

SAGIR complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 9-04-2008

HEURE : Arrivée : 10 :50

Départ : 11 :05

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

Lot 143 cadastre de la paroisse de Saint-Hubert, à Saint-hubert.
Stationnement à côté du Shell au 5175 Cousineau

ADRESSE POSTALE (si différente) :

IMMOBILIÈRE TAMMY INC.
2500, Pierre-Dupuy, bureau 412
Montréal (Québec) H3C 4L1

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non []

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	()
Nombre :	3			

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

GPS Garmin 72 :

BUT :

Vérifier si d'autres neiges ont été déposées sur le stationnement suite aux avis d'infraction émis le 22 janvier 2008 pour avoir éliminer des neiges usées dans un lieu non autorisé. Suite à l'avis, la compagnie de déneigement (Pavage Labrecque) nous a transmis le contrat signé entre eu et le propriétaire des lieux (immobilière Tammy). Le contrat mentionne que la neige derrière le garage Shell sera soufflée aux limites du stationnement tandis que la neige du centre d'achat sera transportée dans un lieu autorisé. Monsieur Labrecque m'affirme que la majorité de la neige a été au site autorisé jusqu'au moment où le site a été fermé (car saturé).

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5802005
300407458

Date de rédaction : Le 17-04-2008

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

J'arrive sur la rue Pasteur et je constate que :

- Il y a eu fonte de neige abondante. Il y a beaucoup de ruissellement d'eaux de fonte.
- Les secteurs où on retrouve de la neige sont les mêmes qu'à la dernière inspection (ne semble pas y avoir eu d'autre dépôt de neige).



Photo 1 : Neige restante sur le stationnement derrière le garage Shell



Photo 2 : Neige restante sur le stationnement derrière le garage Shell



Photo 3 : Ruissellement des eaux de fonte en provenance du stationnement derrière le garage

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5802005
300407458

Date de rédaction : Le 17-04-2008

Shell.

Les photographies de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique Nikon Coolpix L1 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai enregistré avec un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vu sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit à l'exception de la taille des photographies qui a été réduite.

3. CONCLUSION

Le dépôt de neige à cet endroit semble avoir cessé

Il y a pas d'infraction en vertu des dispositions de l'article 1 du règlement sur les lieux d'élimination de neige, LQE.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande de faire une vérification à l'hiver 2009.

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Christine Rondeau

Date : 17 avril 2008

Vérifié par :

Date :

08-04-25

Commentaires du vérificateur :

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5802005

Date de rédaction : Le 30-01-2009

Intervention SAGIR : 300426790

SAGIR complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 27-01-2009

HEURE : Arrivée : 10 :10

Départ : 10 :42

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

Lot 143 cadastre de la paroisse de Saint-Hubert, à Saint-hubert.
Stationnement à côté du Shell au 5175
Cousineau

ADRESSE POSTALE (si différente) :

IMMOBILIÈRE TAMMY INC.
2500, Pierre-Dupuy, bureau 412
Montréal (Québec) H3C 4L1

PLAINANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non []

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	()
Nombre :	3			

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

GPS Garmin 72 :

BUT :

Vérifier si d'autres neiges ont été déposées sur le stationnement suite aux avis d'infraction émis le 22 janvier 2008 pour avoir éliminé des neiges usées dans un lieu non autorisé.

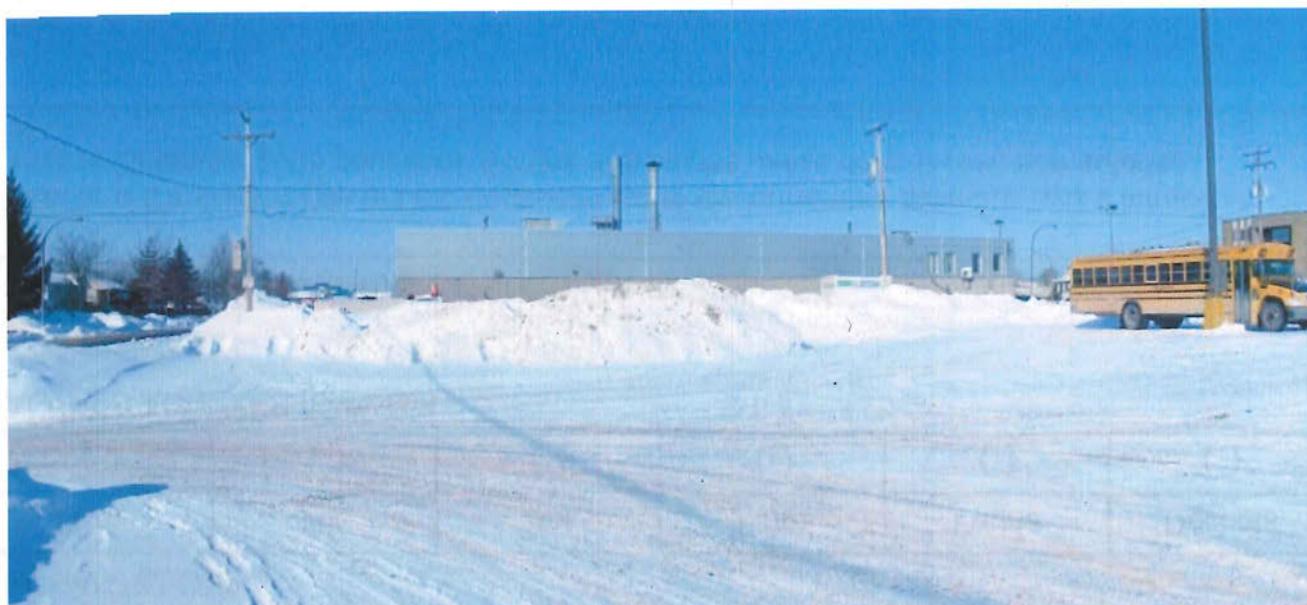
RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5802005
300426790

Date de rédaction : Le 30-01-2009

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

J'arrive sur la rue Pasteur et je constate qu'il n'y a pas de nombreux petits monticules qui correspondraient aux déchargements de camions.
Les neiges présentes sont vraisemblablement (du également à la quantité) ceux du déneigement de ce stationnement.



Photos 1-2 : Neige qui semble correspondre seulement au déneigement de ce stationnement.



Photo 3 : Idem

Les photographies de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique Nikon Coolpix L1 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai enregistré avec un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vu sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit à l'exception de la taille des photographies qui a été réduite.

3. CONCLUSION

Le dépôt de neige à cet endroit semble avoir cessé

Il y a pas d'infraction en vertu des dispositions de l'article 1 du règlement sur les lieux d'élimination de neige, LQE.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5802005
300426790

Date de rédaction : Le 30-01-2009

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande la fermeture du dossier

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Christine Rondeau

Date : 30-01-2009

Vérifié par :

Date :

Commentaires du vérificateur :